

# AVIS PUBLIC

## AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

Conformément à l'article 145.33 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier que lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le mardi 7 septembre 2021 à 19h30, au centre multifonctionnel Michel-Simard au 257, rue du Saguenay à Saint-Fulgence, il sera statué sur une demande d'autorisation d'usage conditionnel pour l'exploitation d'une résidence de tourisme.

---

**IMMEUBLE VISÉE :** Cette demande d'autorisation de l'usage conditionnel est présenté en regard de l'immeuble portant le numéro civique 91 route de Morissette, propriété de madame Stéphanie Tremblay.

**NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :** La demande d'autorisation de l'usage conditionnel d'hébergement a pour objet de permettre, selon les dispositions du Règlement portant numéro 2015-10 relatif aux usages conditionnels et du règlement de zonage numéro 2015-03, la location à court terme de la résidence

---

Des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, conformément à l'article du règlement numéro 2015-10 Relatif aux usages conditionnels.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande d'autorisation lors de l'assemblée du 7 septembre 2021.

Donné à Saint-Fulgence, ce 19<sup>ième</sup> jour d'août 2021.

Jimmy Houde

Directeur général et secrétaire-trésorier